

Réf: Dossier 419501

Avis de constitution

SOCIETE « SUPERETTE VELA »

Siège ABIDJAN BINGERVILLE CARREFOUR SICOGI 2
LOT : 282 ILOT : 52, Lot 282, Ilot 52

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 28/05/2025, et enregistrés au CEPICI le 03/06/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SUPERETTE VELA »

Objet : ALIMENTATION GENERALE

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et

immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements

financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des

biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être

créée

- et généralement, toute opérations financières, commerciales,

industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou

indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le

développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN BINGERVILLE CARREFOUR SICOGI 2 LOT : 282 ILOT : 52, Lot 282, Ilot 52

Dirigeant(s) M HAMADY CHEIKH BOUYE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-06312 du 27/06/2025 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°38739/GTCA/RC/2025 du 27/06/2025

